

PROCÈS - VERBAL

de la séance du

CONSEIL MUNICIPAL

du 30 MARS 2011

Nombre de Membres afférents au C.M.	21
Nombre de Membres en exercice	21
Nombre de Membres présents	16
Représentés	4
Absente excusée	1
Date de la convocation	25/03/2011
Date d'affichage	25/03/2011

L'an deux mille onze et le trente mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Gallargues régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur René POURREAU, Maire de la commune, et de ses délibérations le présent procès verbal a été établi.

Étaient présents outre Monsieur le Maire : Madame NADAL, Messieurs ASTROLOGI, JEANJEAN, LABICHE, MARQUEZ, HALLAY Adjoints,

Mesdames CASTANIE, CAVALLIER, JACQUES, Messieurs CROUZET, GUIRAUD, JULIEN, LE BRAS, POTTIER, RUY Conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur RUY

Absents ayant donné procuration : Madame GOURGAS à Monsieur POURREAU
Monsieur BRUN à Monsieur ASTROLOGI
Madame ARNAUD à Monsieur RUY
Madame ALAUZE à Monsieur POTTIER

Absente excusée : Madame PANTEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix huit heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint et s'enquiert des procurations qu'il contrôle.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance, propose pour cette fonction Monsieur Adrien RUY qui accepte et que le Conseil à l'unanimité investit.

Puis fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal tenue le 2 mars 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

I (III) – COMPTE DE GESTION DU BUDGET M14

Monsieur le Maire détaille le compte de gestion du budget général tenu par le Percepteur trésorier de la Commune et certifié par lui, concordant avec le compte administratif tenu par la Commune dont il atteste ainsi la régularité.

Les recettes de fonctionnement du M14 ont totalisé sur l'année 3.539.535,26 euros

Les recettes d'investissement 2.267.601,92 euros

Les dépenses de fonctionnement 3.090.802,10 euros

Les dépenses d'investissement 2.418.618,17 euros

Le résultat global de clôture de ce budget est un excédent de 148.678,14 euros.

Par ses comptes le Percepteur a certifié que la Commune a tenu l'engagement qu'elle avait souscrit dans sa convention avec l'Etat d'investir au moins un euro de plus en 2010 en dépenses d'équipement que sa moyenne des années 2005-2008 qui était de 1.868.444 euro en contre partie d'un remboursement dans l'année de sa T.V.A. désormais.

Monsieur le Maire précise que Gallargues en 2010 a dépassé cette moyenne de 12% et que tous ses équipements avaient été financés sans un centime d'emprunt.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le compte de gestion du budget général M14 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

II (IV) – COMPTE DE GESTION DU BUDGET M49

Monsieur le Maire détaille le compte de gestion du budget annexe M49 tenu par le Percepteur trésorier de la Commune et certifié par lui, concordant avec le compte administratif tenu par la Commune dont il atteste ainsi la régularité.

Les recettes de fonctionnement du M49 ont totalisé sur l'année 219.674,33 euros

Les recettes d'investissement 93.030,03 euros

Les dépenses de fonctionnement 83.571,02 euros

Les dépenses d'investissement 82.369,53 euros

Le résultat global de clôture de ce budget est un excédent de 173.875,33 euros.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le compte de gestion du budget annexe M49 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

III (I) – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M14

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil désigne son premier Adjoint comme président de séance pour délibérer sur les comptes administratifs 2010 des budgets M14 et M49 de la commune, et Monsieur POURREAU se retire pour laisser le Conseil comme il est de règle les examiner en son absence.

Après un exposé général de présentation des équilibres du compte, Monsieur ASTROLOGI détaille le compte administratif du budget général M14 de l'exercice 2010 qui présente par sections et chapitres les soldes suivants :

En section de fonctionnement,**En dépenses :**

Chapitre 11	charges à caractère général	460 463,16
Chapitre 12	charges de personnel	873 899,62
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	297 055,03
Chapitre 66	charges financières	219 109,26
Chapitre 42	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 240 275,03
Total		3 090 802,10

En recettes :

Chapitre 13	atténuations charges	60 425,06
Chapitre 70	produits des services et du domaine	87 158,69
Chapitre 73	impôts et taxes	1 710 741,51
Chapitre 74	dotations, subventions et participations	402 477,58
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	47 594,22
Chapitre 76	produits financiers	10,47
Chapitre 77	produits exceptionnels	1 205 300,00
Chapitre 42	opérations d'ordre de transfert entre sections	25 827,73
Total		3 539 535,26

En section d'investissement,**En dépenses :**

Chapitre 001	déficit antérieur reporté	149 038,77
Chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	379 323,83
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	68 296,46
Chapitre 21	immobilisations corporelles	1 945 170,15
Chapitre 40	opérations d'ordre de transferts entre sections	25 827,73
Total		2 567 656,94

En recettes :

Chapitre 1068	excédent antérieur reporté	573 804,34
Chapitre 10	autres dotations fonds divers et réserves	331 007,01
Chapitre 13	subventions d'investissement	113 850,56
Chapitre 21	immobilisations corporelles	3 211,98
Chapitre 27	autres immobilisations financières	5 453,00
Chapitre 040	opérations d'ordre de transferts entre sections	1 240 275,03
Total		2 267 601,92

Le résultat global 2010 du budget M14 dégage un excédent de 148.678,14 euros.

(disponible dégagé par la capacité de financement produite par la section de fonctionnement qui atteint 448.733,16 euros après couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui se limite à 300.055,02 euros)

Monsieur l'adjoint aux finances souligne que le niveau d'épargne de la commune, c'est-à-dire ce qui reste disponible des recettes pérennes de fonctionnement après paiement des charges réelles de fonctionnement dépasse 20% à Gallargues alors que la moyenne des communes n'atteint pas 10.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le compte administratif du budget principal M14 est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire retiré ne prenant pas part au vote) sans observation ni réserve.

IV (II) – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M49

Après un exposé général de présentation des équilibres du compte, Monsieur ASTROLOGI détaille le compte administratif du budget général M49 de l'exercice 2010 qui présente par sections et chapitres les soldes suivants :

En section de fonctionnement,

En dépenses :

Chapitre 11	charges à caractère général	10 880,02
Chapitre 12	charges de personnel et assimilées	34 000,00
Chapitre 23	Virement en section d'investissement	136 103,31
Chapitre 42	opérations d'ordre dotations aux amortissements	38 691,00
Total		219 674,33

En recettes :

Chapitre 70	produits des taxes et PRE (88 238,02 + 100 800)	189 038,02
Chapitre 74	subventions d'exploitation	30 636,31
Total		219 674,33

En section d'investissement,

En dépenses :

Chapitre 21	immobilisations corporelles	82 369,53
Total		82 369,53

En recettes :

Chapitre 001	résultat reporté d'investissement	27 111,52
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	136 103,31
Chapitre 040	opération d'ordre amortissement	38 691,00
Chapitre 10	dotations fonds divers et réserves	52 443,88
Chapitre 13	subventions d'investissement	1 343,20
Chapitre 27	autres immobilisations financières	551,95
Total		256 244,86

Le résultat global du budget M49 dégage un excédent de 173.875,33 euros.

Le résultat global de l'exercice budgétaire 2010 de la Commune sur l'ensemble de ses budgets M14 et M49 donne un excédent cumulé de 322.553,47 euros.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le compte administratif du budget annexe M49 est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire retiré ne prenant pas part au vote) sans observation ni réserve.

Monsieur le Maire reprend la présidence des débats et poursuit l'examen de l'ordre du jour.

V – MARCHÉ D'ENTRETIEN DE LA PELOUSE DU STADE – LANCEMENT

Le marché triennal d'entretien de la pelouse du stade d'honneur de football de Gallargues expirant début septembre, Monsieur le Maire invite le Conseil à lancer un nouveau marché triennal et précise que vu l'estimatif, conformément au Code des Marchés Publics, il s'agira d'un marché à procédure adaptée.

Après discussion, le quorum ayant été vérifié, à l'unanimité des présents et représentés le Conseil décide de lancer le marché tel que proposé et mandate Monsieur le Maire pour le suivi.

VI – APS DESSERTE DU COLLEGE – EMPLACEMENT A RESERVER

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général a réalisé l'A.P.S. (avant projet sommaire) de desserte du collège de Gallargues conforme au schéma de desserte déjà approuvé le 25 août 2010 et que le foncier concerné doit donc être affecté comme emplacement réservé à la réalisation de cet ouvrage d'utilité publique.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le Conseil prescrit d'inscrire comme emplacement réservé pour l'ouvrage d'utilité publique le foncier des parcelles impactées par l'A.P.S.

VII – DESIGNATION DU CABINET BOILLOT SUR REQUETE N°1100174-2

Monsieur le Maire expose au Conseil la requête 1100174-2 notifiée par la préfecture pour discuter le bien fondé de la convention de partenariat conclue avec A.S.F. et des marchés qui s'en sont suivis, de par la qualité dévolue par cette convention à la Commune de maître d'ouvrage sur le foncier mis à sa disposition.

Il propose la désignation du Cabinet Bedel Boillot comme Avocat pour faire valoir le bon droit de la Commune injustement contesté.

Après discussion, le quorum ayant été vérifié, le Conseil à l'unanimité des présents et représentés mandate le Cabinet d'Avocats Bedel Boillot pour représenter la Commune dans le contentieux administratif susvisé.

VIII – RUES DU CAFOULIN ET DES 28 PONTS - NUMEROTATION

Monsieur le Maire rapporte au Conseil la demande faite par la Poste d'adopter la numérotation métrique dans ces nouvelles rues pour faciliter les nouvelles pratiques de tri du courrier.

Après discussion, le quorum dûment vérifié, le Conseil unanime, prescrit d'adopter comme sollicité la numérotation métrique rue du Cafoulin et rue des 28 ponts et charge Monsieur le Maire du suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15. .